Service de l'Assemblée Bureau du conseil municipal

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 juin 2023

Sommaire

Page des présents

Dispositif et résultat de vote de la délibération

M. le Maire Eric PIOLLE	M. le conseiller délégué Jérôme SOLDEVILLE
Président de séance	Secrétaire de séance
	Bota. de



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du .

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59 M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auguel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Céline DESLATTES - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Margot BELAIR
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à M. Alan CONFESSON
M. Alain CARIGNON donne pouvoir à Mme Brigitte BOER
Mme Delphine BENSE donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS

Absents excusés:

Mme Barbara SCHUMAN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Jérôme SOLDEVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20230609_1 - Election des délégué-es supplémentaires et suppléant-es en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

1-(32076). CONSEIL MUNICIPAL: Election des délégué-es supplémentaires et suppléant-es en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Monsieur Eric PIOLLE expose,

Mesdames, Messieurs,

Conformément au décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et sénatrices et à l'arrêté n°38-2023-05-25-00008 du 25 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégué-es, délégué-es supplémentaires et suppléant-es pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs et sénatrices, l'élection du collège électoral est fixée au vendredi 9 juin 2023.

Dans les communes de 9000 habitant-es et plus, la totalité des conseillers municipaux et conseillères municipales sont délégué-es de droit pour voter aux élections sénatoriales.

Les délégué-es supplémentaires et les suppléant-es sont élu-es par les conseillers municipaux et conseillères municipales, à bulletin secret, parmi les électeurs et électrices de la commune, selon le mode de scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le conseil municipal de Grenoble doit élire :

- 160 délégué-es supplémentaires,
- 46 suppléant-es.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de prendre acte du résultat du scrutin de liste à la proportionnelle pour l'élection des délégué-es supplémentaires et suppléant-es du conseil municipal de la ville de Grenoble, tel que mentionné dans le procès-verbal annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Eric PIOLLE

Affichée le :

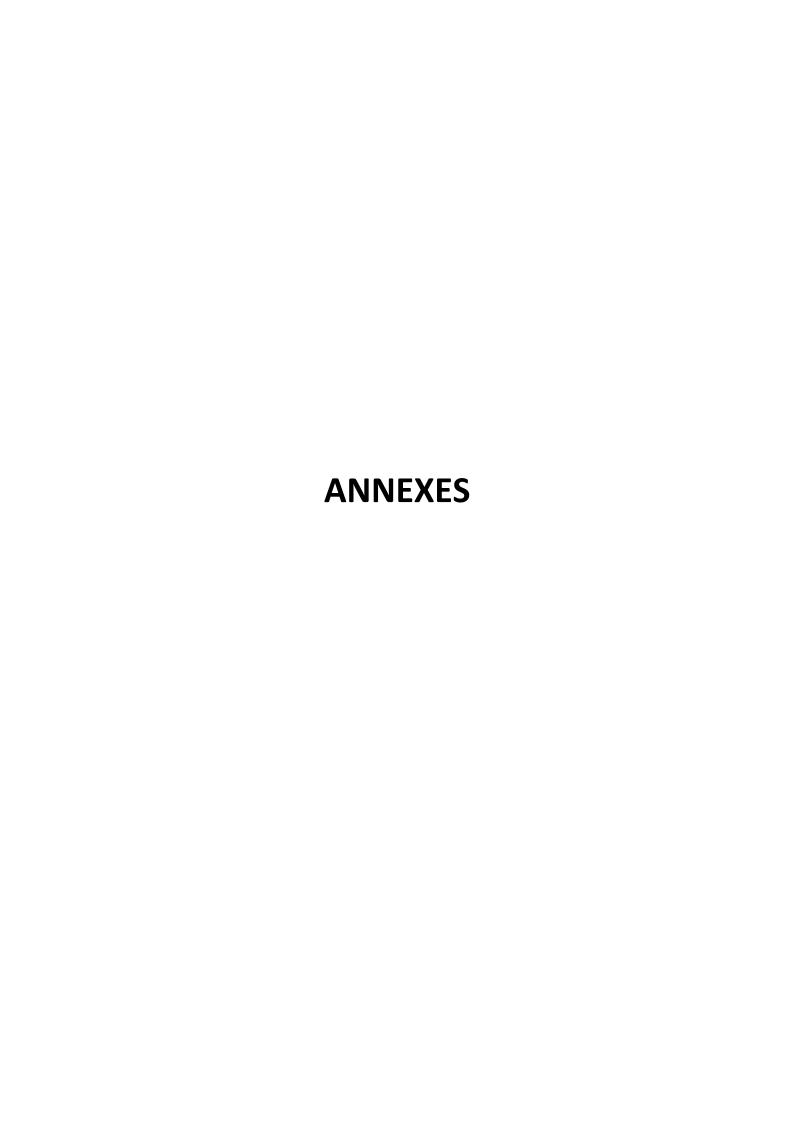
Direction Vie institutionnelle Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du vendredi 09 juin 2023

- de prendre acte du résultat du scrutin de liste à la proportionnelle pour l'élect supplémentaires et suppléant-es du conseil municipal de la ville de Grenoble dans le procès-verbal annexé à la présente délibération.	
Il est proposé au Conseil Municipal :	
<u>DELIBERATION N° 1-(32076)</u> - CONSEIL MUNICIPAL - Election des délégué-es supplé suppléant-es en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.	mentaires et
M. le Maire propose à l'assemblée un moment de recueillement en soutien aux victir couteau perpétrée jeudi 8 juin dans un parc à Annecy.	nes de l'attaque au
Ouverture de séance à 08h08 M. Jérôme SOLDEVILLE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08h55



PROCÈS-VERBAL DE LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Communes de 1 000 habitants et plus

COMMUNE:

GRENOBLE

Département (collectivité)	ISÈRE (38)
Arrondissement (subdivision)	GRENOBLE.
Effectif légal du conseil municipal	59
Nombre de conseillers en exercice	59
Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) à élire	160

46	
	46

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 8 heures 8 minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de GRENOBLE

À cette date étaient présents les conseillers municipaux suivants¹:

AGOBIAN Anouche	EZZAROUALI Khadija	SABRI Hakim	
ALLOTO Maxence	FLECHET Antoine	SIX Olivier	
BACHER Katia	FOUGERES Sylvie	SOLDEVILLE Jérôme	
BACK Antoine	FRISTOT Vincent	SPINI Dominique	
BELAIR Margot	GARNIER Christine	TAVEL Maud	
BEN-REDJEB Hasny	GENTIL Romain	WADELEC Maude	
BERANGER Nathalie	HABFAST Claus	WAZIZI Djamel	
BERON-PEREZ Nicolas	JUVEN Pierre-André	ZENATI Amel	
BERTRAND Olivier	KADA Nicolas		
BOER Brigitte	LHEUREUX Lucille		
BOUTAFA Chérif	MASSON Laure		
BOUZEGHOUB Hassen	MENNETRIER Céline		
BRETTON Annabelle	MERIAUX Pierre		
CAPDEPON Kheira	MONGABURU Yann		
CARROZ Emmanuel	NAMUR Gilles		
CENATIEMPO Cécile	OLMOS Anne-Sophie		
CHALAS Emilie	PANTEL Chloé		
CHASTAGNER Thierry	PETERS Isabelle		
CLOUAIRE Pascal	PFISTER Laura		
CONFESSON Alan	PINEL Nicolas		
DESLATTES Céline	PIOLLE Eric		
DJIDEL-BRUNAT Salima	ROCHE Anne		

Indiquer les nom et prénom(s) d'un conseiller par case. Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent participer à l'élection des délégués et de leurs suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral). Dans les communes de 9 000 habitants et plus, ces conseillers sont remplacés par le premier candidat non encore proclamé conseiller de la liste sur laquelle ils se sont présentés pour l'élection du conseil municipal (art. L.O. 286-2 du code électoral). Les militaires en position d'activité ne peuvent être élus ni délégués ni suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Etaient absents et représentés les conseillers municipaux suivants²:

CARIGNON Alain	MARTIN Elisa	
KRIEF Sandra	BENSE Delphine	
BELTRAN LOPEZ Luis		
PICOLLET Lionel		

Absents non représentés :

SCHUMAN Barbara		Chi du cedo decimal)
		III Jili Zimintimie (21 Kinie)
IC 41 2 2 1 alguede mis de 25mol	d de servicio de la composição de la com	addygova se storgoleti zem me s fa
	Section Viscosia Control	

1 Mise en place du bureau électoral

M. Eric PIOLLE, maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.

M. Jérôme SOLDEVILLE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire (ou son remplaçant) a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 58 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT³ était remplie.

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes Dominique SPINI, Hakim SABRI, Laura PFISTER et Margot BELAIR.....

2 Mode de scrutin

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en

² Le cas échéant préciser à qui ils ont donné pouvoir (art. L. 289 du code électoral). Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir qui est toujours révocable.

³ Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité des membres en exercice est présente.

application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel⁴.

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral). Si la commune a 9 000 habitants et plus, ces conseillers sont remplacés par les candidats français venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont présentés à l'élection municipale (art. L.O. 286-2 du code électoral).

Le maire (ou son remplaçant) a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers à l'Assemblée de Martinique, conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon ou membres d'une des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le maire (ou son remplaçant) a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Dans les communes de 30 800 habitants et plus, les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, les uns et les autres de nationalité française.

Le maire (ou son remplaçant) a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 160 délégués supplémentaires et 46 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire (ou son remplaçant) a constaté que listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal.

Lorsque le nombre de candidats est supérieur à deux cents, les bulletins ne comportent que le nom de la liste et du candidat tête de liste et la liste complète des candidats de chaque liste est affichée dans la salle de vote (article R. 138).

3 Déroulement du scrutin

⁴ Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, il est procédé à l'attribution de sièges de délégués et de suppléants. Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants. Dans les communes de 30 800 habitants et plus, il est procédé à l'attribution de sièges de délégués supplémentaires et de suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

4 <u>Élection des délégués (ou délégués supplémentaires) et des suppléants</u>

4.1 Résultats de l'élection

a Nombre de conseillers présents et	58
représentés	and the second s
b Nombre de conseillers présents à l'appel	o sa a magaziawah sa
n'ayant pas pris part au vote (abstention)	Teacher aur, angallaréa es
c Nombre de votants (enveloppes ou	58
bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	Les Propriessones de
■ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	
f Nombre de suffrages exprimés $[c - (d + e)]$	58 manuary c train national may be a state of a state o

Les mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le **quotient électoral** en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués (ou délégués

supplémentaires) à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

À cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusicurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants. Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, il n'est procédé qu'à l'attribution de sièges de suppléants.

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Grenoble en commun	37	104	30
GDES	6	16	5
Société civile, divers droite et centre	6	16	5
Nouvel air, socialistes et apparentés	4	11	3
AEC	1	2	0
Les Progressistes	4	11	3
	= 44 y		

4.2 Proclamation des élus

Le maire (ou son remplaçant) a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe.

4.3 Refus des délégués⁵

Le maire (ou son remplaçant) a constaté le refus de 0 délégué(s) après la proclamation de leur élection⁶.

En cas de refus d'un délégué d'exercer son mandat, c'est le suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier délégué élu qui est appelé à le remplacer (L. 289) et le premier candidat non élu de la liste devient suppléant.

En cas de refus d'un suppléant d'exercer sa fonction⁷, le premier candidat non élu de la même liste devient suppléant.

5 Choix de la liste des suppléants par les délégués de droit⁸

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués de droit présents doivent faire connaître au bureau électoral, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront. Il a aussi indiqué que si un conseiller municipal a également la qualité de député, sénateur, conseiller régional, conseiller départemental, conseiller à l'Assemblée de Martinique, conseiller territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon ou membre d'une des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie, son remplaçant doit faire connaître selon les mêmes modalités la liste sur laquelle sera désigné son suppléant.

Les conseillers municipaux présents ont fait connaître la liste sur laquelle seront désignés, en cas d'empêchement avéré, leurs suppléants pour participer à l'élection des sénateurs. Ce choix est retracé sur la feuille jointe au procès-verbal⁹.

⁵ Rayer le 4.3. en l'absence de refus du ou des délégués avant l'élection des suppléants.

⁶ Pour les délégués élus et non présents lors de l'élection, le maire (ou son remplaçant) notifie leur élection dans les vingt-quatre heures et les informe qu'ils disposent d'un délai d'un jour franc à compter du jour de la notification pour refuser éventuellement leurs fonctions et en avertir le préfet ou le haut-commissaire (art. R.145 du code électoral).

⁷ Pour les suppléants élus et non présents lors de l'élection, le maire (ou son remplaçant) notifie leur élection dans les vingt-quatre heures et les informe qu'ils disposent d'un délai d'un jour franc à compter du jour de la notification pour refuser éventuellement leurs fonctions et en avertir le préfet ou le haut-commissaire (art. R.145 du code électoral).

⁸ Supprimer le 5 dans les communes de moins de 9 000 habitants.

⁹ Les conseillers municipaux absents ont la possibilité de faire connaître au maire (ou son remplaçant) dans les meilleurs délais la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui les remplaceront.

**************	 		************	 			
	 			 			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
				1.			
	 			 •			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
							-
***************************************			**************	 	••••••		**********
	 			 		,	
	 **************	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		 ***************************************			

7 <u>Clôture du procès-verbal</u>

¹⁰ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 juin 2023 à 8 heures et 55 minutes, en triple exemplaire¹¹, a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), les autres membres du bureau et le secrétaire.

Le maire ou son remplaçant

Le secrétaire

tust

Les deux conseillers municipaux les plus âgés

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes

R

¹¹ Le premier exemplaire du procès-verbal doit être affiché aussitôt après sa clôture à la porte de la mairie. Le deuxième exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie. Le troisième exemplaire doit aussitôt être transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au préfet ou au haut-commissaire (art. R. 144 du code électoral).

annexe au procès-verbal de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...1..../...8.... ¹

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) ²
AGOBIAN Anouche		Délégué-e
ALLOTO Maxence		Délégué-e
BACHER Katia		Délégué-e
BACK Antoine		Délégué-e
BELAIR Margot		Délégué-e
BELTRAN-LOPEZ Luis		Délégué-e
BEN-REDJEB Hasny		Délégué-e
BENSE Delphine		Délégué-e
BERON-PEREZ Nicolas		Délégué-e
BERTRAND Olivier		Délégué-e
BOER Brigitte		Délégué-e
BOUTAFA Chérif		Délégué-e
BOUZEGHOUB Hassen		Délégué-e
BRETTON Annabelle		Délégué-e
CAPDEPON Kheira		Délégué-e
CARIGNON Alain		Délégué-e
CARROZ Emmanuel		Délégué-e
CENATIEMPO Cécile		Délégué-e
CHALAS Emilie		Délégué-e
CHICA Romain		Délégué-e
CHASTAGNER Thierry		Délégué-e
CLOUAIRE Pascal		Délégué-e
CONFESSON Alan		Délégué-e
DESLATTES Céline		Délégué-e
DJIDEL-BRUNAT Salima		Délégué-e
EZZAROUALI Khadija		Délégué-e
FLECHET Antoine		Délégué-e
FOUGERES Sylvie		Délégué-e
FRISTOT Vincent		Délégué-e
GARNIER Christine		Délégüé-e
GENTIL Romain		Délégué-e
HABFAST Claus		Délégué-e
JUVEN Pierre-André		Délégué-e
KADA Nicolas		Délégué-e
KRIEF Sandra		Délégué-e

Fait à Grenoble, le 9 juin 2023

Le maire (ou son remplaçant),

Les membres du bureau,

Le secrétaire,

in cas de besoin, utiliser plusieurs

Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.

² Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.

annexe au procès-verbal de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...2.../....8... 1

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) ²
LHEUREUX Lucille		Délégué-e
MASSON Laure		Délégué-e
MENNETRIER Céline		Délégué-e
MERIAUX Pierre		Délégué-e
MONGABURU Yann		Délégué-e
NAMUR Gilles		Délégué-e
OLMOS Anne-Sophie		Délégué-e
PANTEL Chloé		Délégué-e
PETERS Isabelle		Délégué-e
PFISTER Laura		Délégué-e
PICOLLET Lionel		Délégué-e
PINEL Nicolas		Délégué-e
PIOLLE Eric		Délégué-e
ROCHE Anne		Délégué-e
SABRI Hakim		Délégué-e
SCHUMAN Barbara		Délégué-e
SIX Olivier		Délégué-e
SOLDEVILLE Jérôme		Délégué-e
SPINI Dominique		Délégué-e
TAVEL Maud		Délégué-e
WADELEC Maude		Délégué-e
WAZIZI Djamel		Délégué-e
YTOURNEL Maximin		Délégué-e
ZENATI Amel		Délégué-e
KARAKIPRIK Ali	Liste Grenoble en commun	Délégué-e supplémentaire
MAZENOT Marie	Liste Grenoble en commun	Délégué-e supplémentaire
GAILLARD Aurélien	Liste Grenoble en commun	Délégué-e supplémentaire
CARTELLIER Eleonore	Liste Grenoble en commun	Délégué-e supplémentaire
CHARRIAU Pascal	Liste Grenoble en commun	Délégué-e supplémentaire
KOURGANOFF-LEMOINE Laetitia	Liste Grenoble en commun	Délégué-e supplémentaire
GIVAUDAN Christian	Liste Grenoble en commun	Délégué-e supplémentaire
HERNANDEZ Bethsabée	Liste Grenoble en commun	Délégué-e supplémentaire
CARTELLIER Florian	Liste Grenoble en commun	Délégué-e supplémentaire
TOURMEN Anne	Liste Grenoble en commun	Délégué-e supplémentaire
BERLIOUX Guy	Liste Grenoble en commun	Délégué-e supplémentaire

Fait à Grenoble, le 9 juin 2023

Le maire (ou son remplaçant),

Les membres du bureau,

Le secrétaire,

75.05-M

Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.

² Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.

annexe au procès-verbal de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...3..../....8... ¹

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) ²
BREFORT Françoise	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
LEMOINE Mickaël	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BOUE Laëtitia	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
HERNANDEZ Jean Jacques	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
DABROWSKI Marie-Christine	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
GRANDFOND Antonin	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
CHARASSIN Veronique	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
LAPRAS Antoine	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
JONQUERES Agnès	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
MALBET Fabien	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
GALLIX Martine	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
MOREAU Luc	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
CHAPPUY Sylvianne	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
CELLIER Nicolas	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
RIMET MEILLE Laurette	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
LAHURE Simon	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
DJADAVJEE-DARAMSY-JANMANODE Nila	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
SERODIO Jérôme	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
FRIEDEN Karine	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
MONGE Alexis	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BILLON Carole	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
KESSEDЛAN Grégoire	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
CAROUBIER Béatrice	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
MICHON Alain	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
GUEGUEN Anne-Marie	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
COURTOIS Jean-René	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
PEREZ Olivia	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
PREVITALI Bernard	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BOUKHATEM Sonia	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
COQUARD Rémi	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
THOURET Maëlle	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BIEGANSKI Stéphane	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
METRAL Isabelle	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BARTHELEMY Mathieu	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
CARETTE Helène	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire

Fait à Grenoble, le 9 juin 2023

Le maire 'ou son remplaçant),

Les membres du bureau,

Le secrétaire,

8052.1h

Les listes sont énumérees dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.

² Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.

annexe au procès-verbal de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...4.../...8.... ¹

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) ²
RATIN Christophe	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
MORICEAU Anne-Sophie	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
MOURON Jean-Marie	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BOURREL Christine	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
MANACH Alain	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
REMY Laurence	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
LAGET Guillaume	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
LOQUET-NAËL Soizic	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
ROSSI Robinson	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
VEYRET Nathalie	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
MACRET Bernard	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BULARD-LECHEVALLIER Béatrice	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
LEMAIRE Romain	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
CARBINER Chantal	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BENABOUN Sofiane	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BOTTARD Marion	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
GARNIER Marc	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
ANGEI Joséphine	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BAYOUMY Mahmoud	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BOUGHLITA Nedjma	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
DESLATTES Laurent	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
DANTEC Camille	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
FRAPPAT Laurent	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BENOIST Valentine	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
VINCI Valentin	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
YASSIA Sonia	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
LAMBERSENS Simon	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
REPELLIN Cécile	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
DE MUER Albin	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
POLGE DE COMBRET Cécile	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
SMAILI Malik	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
DYE-BAYOUMY Anne-Marie	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
DELNONDEDIEU Yves	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
LAGET-THOMAS Zoé	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
HEYSCH Joseph	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire

Fait à Grenoble, le 9 juin 2023

Le maire (ou son remplaçant),

Les membres du bureau,

Le secrétaire,

aire, 8.5. V

Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.

² Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.

annexe au procès-verbal de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...5.../...8.... ¹

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) ²
MENDEZ Adriana	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
JEANNIN Olivier	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
PASCAL Françoise	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
KUNTZ Gilles	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
TOURNU-BOIS Sabine	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
LEROY Fabien	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
ECHENIM Nathalie	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
ROGEZ Sébastien	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
ALIX Aude	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
VALLET Guillaume	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
GHIBAUDO Elise	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BERTHIER Yann	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
DATHE Suzanne	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
LHEUREUX Lucas	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
CHASTAGNER Apolline	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
CHAZELLE Thomas	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
METOIS Marianne	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
BARBERYE Dominique	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
UHL Claude	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
CHARLES Thierry	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
RECOULES Aube	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
MIERAL Augustin	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
GALLIX Elsa	Liste Grenoble en commun	délégué-e supplémentaire
CORNELOUP Olivier	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
HAMEDI Ilhem	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
ALDEGUER Thierry	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
BACHELARD Chantal	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
OLIVO Jean-Yves	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
DUPONT-MAITI Charlette	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
NESTA Maurice	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
RUAL Elyane	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
PINEL Benjamin	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
JAY Monique	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
CHAZOT Henri	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
HENUSET Marie	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire

Fait à Grenoble, le 9 juin 2023

Le maire (ou son remplaçant),

thow

Les membres du bureau,

P / S

Le secrétaire,

885.00

Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.

² Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.

annexe au procès-verbal de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...6.../...8.... ¹

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) ²
CHOCOLOFF Valéry	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
BOTTE Joëlle	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
LAKHDAR Ismaïl	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
JACQUEMIN Ghislaine	Liste Société civile, divers droite et centre	délégué-e supplémentaire
RAMBAUD Isabelle	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
HERENGER Demis	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
TEREZAKIS Marie-Françoise	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
BURMEISTER Wilhelm	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
FERRY Sylvie	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
CAUNE Jean	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
NECIB Hakima	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
LEVERT Luc	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
SALAT Marie-José	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
DEHUT Thibaut	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
CRIQUI Françoise	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
CASTEX Arnaud	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
ABER Nadia	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
REHIOUI Abderahime	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
ROUX Katia	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
PIA Sébastien	Liste GDES	délégué-e supplémentaire
BERTRAND Emmanuelle	Liste Nouvel Air, socialistes et apparentés	délégué-e supplémentaire
BOUSQUET David	Liste Nouvel Air, socialistes et apparentés	délégué-e supplémentaire
GUIGOU Laurence	Liste Nouvel Air, socialistes et apparentés	, délégué-e supplémentaire
MACE Jean-Loup	Liste Nouvel Air, socialistes et apparentés	délégué-e supplémentaire
GREMEAUX Dominique	Liste Nouvel Air, socialistes et apparentés	délégué-e supplémentaire
PIKORKI Thibaud	Liste Nouvel Air, socialistes et apparentés	délégué-e supplémentaire
PARENT Isabelle	Liste Nouvel Air, socialistes et apparentés	délégué-e supplémentaire
DUMONT Loris	Liste Nouvel Air, socialistes et apparentés	délégué-e supplémentaire
RACHED Najoua	Liste Nouvel Air, socialistes et apparentés	délégué-e supplémentaire
DIMPERIO Jean-Michel	Liste Nouvel Air, socialistes et apparentés	délégué-e supplémentaire
BOREL Emilie	Liste Nouvel Air, socialistes et apparentés	délégué-e supplémentaire
FERRARA François	Liste Les Progressistes	délégué-e supplémentaire
PROST Cécile	Liste Les Progressistes	délégué-e supplémentaire
QUILES Robin	Liste Les Progressistes	délégué-e supplémentaire
SAVORNIN Sandrine	Liste Les Progressistes	délégué-e supplémentaire

Fait à Grenoble, le 9 juin 2023

Le maire (ou son remplaçant),

es membres du bareau,

Le secrétaire,

to listo. En ans de basain, utilisar plusiques

Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.

² Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.

annexe au procès-verbal de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...7.../....8... 1

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) ²
SALAGNAT Bruno	Liste Les Progressistes	délégué-e supplémentaire
CORDOVA Nathalie	Liste Les Progressistes	dé égué-e supplémentaire
FRANCOIS Philippe	Liste Les Progressistes	délégué-e supplémentaire
BLANC-TAILLEUR Aline	Liste Les Progressistes	délégué-e supplémentaire
BERQUE Jean-Stéphane	Liste Les Progressistes	délégué-e supplémentaire
DUCULTY Sylviane	Liste Les Progressistes	délégué-e supplémentaire
SACI Yacine	Liste Les Progressistes	délégué-e supplémentaire
BOURDARIAT Agnès	Liste AEC	délégué-e supplémentaire
LACHCAR Olivier	Liste AEC	délégué-e supplémentaire
BENOIST Guy	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
LAGORCE Sarah	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
PARASCANDOLA Quentin	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
AIROLDI Isabelle	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
LEROY Albert	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
LEBRUN Anne	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
RECOURA-MASSAQUANT Eric	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
MEGEVAND Francie	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
TROMP Alexandre	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
EHRSTRÖM Anne	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
DUVERNEY-PRET Thibault	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
SAINVOIRIN Colette	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
JAY Bernard	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
ALGOZZINO Josiane	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
PICQ David	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
ROME Claire	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
TADJINE Mehdi	Liste Grenoble en Commun	suppléant-e
FOSCHIA Yannick	Liste Société Civile, divers droite et centre	suppléant-e
VIOLA Carmen	Liste Société Civile, divers droite et centre	suppléant-e
RIZZI Jean-Luc	Liste Société Civile, divers droite et centre	suppléant-e
MERCIER Juliette	Liste GDES	suppléant-e
FALK François	Liste GDES	suppléant-e
AGREIL Line	Liste GDES	suppléant-e
SALVO Luc	Liste NASA	suppléant-e
DIMPERIO Christiane	Liste NASA	suppléant-e
SCHWOERER Jean	Liste NASA	suppléant-e

Fait à Grenoble, le 9 juin 2023

Le maire (ou son remplaçant),

Les membres du bureau,

Le secretaire

Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énuméres dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.

² Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.

annexe au procès-verbal de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION n°...8.../....8... 1

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) ²
MARCADET Françoise	Liste Les Progressistes	suppléant-e
DEUTSCH Jean-Claude	Liste Les Progressistes	suopléant-e
VIALLAT Marie-France	Liste Les Progressistes	suppléant-e

Fait à Grenoble, le 9 juin 2023

Le maire (ou son remplaçant),

Les membres du bureau,

Le secrétaire,

83.00

Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.

² Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.

DÉSIGNATION DES SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS DE DROIT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

DÉCLARATION DE CHOIX n°...1/...2.... 1

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom du délégué de droit	Liste choisie pour la désignation de son suppléant en cas	Signature du délégué
AGOBIAN Anouche	Liste GD ES	
ALLOTO Maxence	Liste CDES	
BACHER Katia	Liste GC	3 A
BACK Antoine	Liste GCC	
BELAIR Margot	Liste GEC	Toll
BELTRAN-LOPEZ Luis	Liste	
BEN-REDJEB Hasny	Liste GEC	
BENSE Delphine	Liste	
BERON-PEREZ Nicolas	Liste G & Z	165
BERTRAND Olivier	Liste GC	
BOER Brigitte	Liste SCCDDC	
BOUTAFA Chérif	Liste 5C D D C	
BOUZEGHOUB Hassen	Liste NASA	The
BRETTON Annabelle	Liste G.E.C.	
CAPDEPON Kheira	Liste Otto GEC	
CARIGNON Alain	Liste	
CARROZ Emmanuel	Liste G &C	
CENATIEMPO Cécile	Liste NASA	. Park
CHALAS Emilie	Liste Us Dio gressistes	
CHASTAGNER Thierry	Liste GEC	. Joseph
CHICA Romain	Liste	
CLOUAIRE Pascal	Liste GPES	
CONFESSON Alan	Liste G-EC	
DESLATTES Céline	Liste G.6C	01.4
DJIDEL-BRUNAT Salima	Liste GEC	t Irolp
EZZAROUALI Khadija	Liste (7£ 6	
FLECHET Antoine	Liste CEC	- Luis
FOUGERES Sylvie	Liste GEC	Storge
FRISTOT Vincent	Liste 6FC	

Fait à Grenoble, le 9 juin 2023

Le maire (ou son remplaçant),

Les membres du bureau,

Le secrétaire,

+00

Holan A

Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de déclaration de choix.

DÉSIGNATION DES SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS DE DROIT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

DÉCLARATION DE CHOIX n°...2..../...2....1

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom du délégué de droit	Liste choisie pour la désignation de son suppléant en cas	Signature du délégué
GARNIER Christine	Liste GEC	
GENTIL Romain	Liste NASA	
HABFAST Claus	Liste GEC	Clases fallest
JUVEN Pierre-André	Liste GEC	#-
KADA Nicolas	Liste GEC	
KRIEF Sandra	Liste	
LHEUREUX Lucille	Liste GEC	pemelino.
MASSON Laure	Liste GDES	
MENNETRIER Céline	Liste G.E.C.	
MERIAUX Pierre	Liste GCC	X7
MONGABURU Yann	Liste GEC	
NAMUR Gilles	Liste GEC	
OLMOS Anne-Sophie	Liste GEC	· CAR
PANTEL Chloé	Liste GEC	
PETERS Isabelle	Liste G.E.C.	1
PFISTER Laura	Liste GCC	. 9
PICOLLET Lionel	Liste	
PINEL Nicolas	Liste SCDD (8
PIOLLE Eric	Liste SCDO Liste	Took .
ROCHE Anne	Liste Pragressistes	
SABRI Hakim	Liste GOES	
SCHUMAN Barbara	Liste	
SIX Olivier	Liste LES PROGRESSISTES	
SOLDEVILLE Jérôme	Liste GEC	Relines
SPINI Dominique	Liste SC D.DC	A Second
TAVEL Maud	Liste GEC	W.J.
WADELEC Maude	Liste GEC	
WAZIZI Djamel	Liste GE	
YTOURNEL Maximin	Liste	
ZENATI Amel	Liste GDES	Yes all

Fait à Grenoble, le 9 juin 2023

Le maire (ou son remplaçant),

Les membres du bureau,

Le secrétaire,

154

De Land I

Sele. Uh

Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de déclaration de choix.